

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°039/2021

Objet : Arrêté de police de circulation pour des travaux préparatoires et de finitions d'enrobés

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux préparatoires et de finitions d'enrobés aux lieux-dits les Virlibleds, la Maillardière, le Bas du Bois, la Maladrerie et le Gravier : voie communale du Gravier à la vallée des Chenevrils, par l'entreprise PIGEON TP,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera interdite aux lieux-dits les Virlibleds, la Maillardière, le Bas du Bois, la Maladrerie et le Gravier : voie communale du Gravier à la vallée des Chenevrils pendant la durée des travaux prévues à partir du mercredi 16 juin et jusqu'à fin juin 2021.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 14 Juin 2021

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

